Le remboursement des colis aux prisonniers de guerre

Il ne faut pas se faire d'illusion car il y a loin de la coupe aux lèvres

Les journaux de toute la France ont publié récemment la note ci-dessous :

FEDERATION NATIONALE
DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Le groupe parlementaire de défense des anciens prisonniers de guerre a chargé la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, 20, rue de Rome, à Paris (8e), de dresser la liste de tous les A. P. G. avec les renseignements suivants : Nom, prénoms, grade, régiment, durée de la captivité en mois.

Cet état devant être fourni au groupe parlementaire avant le 15 janvier 1923, en vue de l'examen devant la Commission des Finances de la question de l'indemnité de nourriture, il importe à ce que, d'extrême urgence, les anciens prisonniers de guerre, groupés ou non, envoient ces renseignements aux sièges des associations départementales et parisiennes, qui les transmettront à la Fédération nationale.

Depuis cette publication, un grand nombre d'anciens P. G. écrivent à leurs députés pour obtenir, les uns des renseignements, les autres un appui, et quelques-uns, qui n'ont lu évidemment que de façon superficielle, disent : « Monsieur le député, il m'est dû 3.000 francs ; faites-moi envoyer cela le plus tôt possible. »

Pour ma part, j'ai reçu quelques lettres de ce calibre, et je voudrais, au risque de passer pour un destructeur d'illusions, dire franchement ce que je pense aux anciens prisonniers, aussi bien civils que militaires.

A la Chambre, pour répondre au désir de la Fédération nationale des anciens P. G., nous avons formé un « groupe de députés » s'occupant spécialement de cette question et, au cours de trois réunions, nous avons reçu les délégués de la Fédération, qui sont venus nous entretenir de la question — que nous connaissions mieux que quiconque, on nous permettra de le dire.

Pour tout ce qui concerne les légitimes réclamations qui ne comportent pas de dépense, notamment pour faire remonter la pension au jour de la sortie du lazaret, et non au retour en France du P. G. blessé, pour cela et pour la médaille d'ancien combattant, de victime de la guerre, de l'invasion, etc., etc., là nous ne désespérons pas de réussir, et nous avons réussi, disons-le tout de suite.

Mais quand on entama la question de l'indemnité journalière et du remboursement des colis, je me suis dit, à moi-même, que nous allions au-devant d'un fiasco.

Le lendemain de la victoire, peut-être aurait-on pu obtenir quelque chose !

Aujourd'hui, quatre ans après l'armistice, je n'y crois plus guère !...

Pour l'indemnité... peut-être ? Mais pour le remboursement des colis, je n'y crois plus du tout, parce qu'il n'y aurait pas de majorité à la Chambre pour voter les crédits, et ensuite parce qu'on serait submergé par les cas d'espèces.

A quel chiffre faudrait-il fixer la dépense de remboursement ?

Quand, au Groupe Parlementaire pour les anciens P. G., nous avons demandé ce renseignement à la Fédération, celle-ci nous a répondu qu'elle allait faire une enquête pour nous renseigner.

La note que nous avons publiée plus haut n'a pas d'autre objet. Quand, dans quelques jours, la Fédération aura additionné toutes les réclamations, elle viendra nous dire : « Voici le résultat de l'enquête. Tant de journées, à tant, cela fait tant ! Nous comptons sur vous, MM. les Députés, pour nous obtenir cela ! »

A ce moment, je demanderai qu'on n'oublie pas de joindre les réclamations des prisonniers civils à celles de la Fédération des A. P. G. militaires, et si l'on parle de l'indemnité journalière, je ferai revivre ma vieille proposition.

Après cela, nous irons, en ribanbelle, trouver ce bon M. de Lasteyrie pour lui demander quelques milliards.

Vous prévoyez la réponse qui nous sera faite !

Je ne veux pas souffler sur les espérances que quelques-uns peuvent avoir... Mais j'ai tenu très loyalement à leur dire ce que je pensais.

La Chambre du Bloc National, qui a engagé une dépense de près de deux milliards pour la remise en état physique et chimique du sol — joli cadeau fait aux grands propriétaires — ne voudra pas voter un milliard et demi pour l'indemnité aux prisonniers. Je le crains fort...

RINGUIER,
Député de l'Aisne.

Échos de la Reconnaissance !

Les témoignages qui nous parviennent sont dictés par la reconnaissance. Voici la déclaration faite par Mme Legras, 9, avenue du Rivage, à Abbeville, le 27 décembre 1907 : « J'avais des maux de tête et me plaignais depuis des années de douleurs dans les membres et dans le dos ; la nuit, je ne pouvais me retourner dans mon lit sans ressentir une douleur aiguë au niveau des reins ; je n'avais pas d'appétit et j'étais toujours fatiguée. Dès les premières doses de Pilules Foster je me trouvais mieux et, deux semaines après, j'étais complètement rétablie. »

Quinze ans après !

Le 7 juillet dernier, Mme Legras nous a dit : « C'est aux Pilules Foster que je dois la disparition de mes douleurs et de mes malaises. »

Il n'y a pas de bonne santé possible sans un bon fonctionnement des reins. Dès que l'on souffre des reins, dès que la santé laisse à désirer, il est nécessaire d'employer les Pilules Foster. Elles chassent l'acide urique et les impuretés du sang et donnent des résultats remarquables dans les cas de maux de reins, douleurs, sciatiques, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie et troubles urinaires. Chez les femmes, à la suite de couches et au moment de l'âge critique, elles purifient le sang et sont couramment employées avec le plus grand succès à ces périodes dangereuses de la vie féminine.

Pour établir un poste radio-électrique privé

IL FAUT LE DECLARER AU DIRECTEUR DES POSTES

Nous croyons très utile de publier l'arrêté du 14 janvier 1923 de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes en ce qui concerne les postes récepteurs de T. S. F., au moment où cette innovation tend à se développer de plus en plus.

Voici la teneur de cet arrêté :

Article premier. — L'établissement des postes radioélectriques privés, servant uniquement à la réception, est autorisé sous la condition, pour le pétitionnaire, de souscrire en double exemplaire, dont un sur timbre, une déclaration conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Cette déclaration, adressée au directeur des Postes et Télégraphes du département dans lequel le poste sera installé et doit être accompagnée de pièces justificatives de l'identité, du domicile et de la nationalité du déclarant.

Il en est délivré récépissé au déclarant.

Dans le cas où le déclarant ne justifie pas de la nationalité française, l'établissement du poste radio-électrique de réception demeure subordonné à une autorisation spéciale du sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, après accord avec les départements de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine.

Article 2. — Les postes récepteurs ne doivent être la cause d'aucune gêne pour les postes voisins, même dans le cas d'appareils récepteurs en étant des ondes de faible tensité dans l'antenne.

Toutes dispositions doivent d'ailleurs être prises pour que cette émission d'ondes par les appareils de réception soit réduite au minimum.

Article 3. — Les postes radioélectriques de réception privés établis, exploités et entretenus par les soins et aux frais des permissionnaires.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité en raison de ces opérations.

Article 4. — Le permissionnaire d'un poste radio-électrique de réception privé doit observer le secret des correspondances qui ne lui sont pas adressées et qu'il a captées. Ces correspondances ne peuvent être communiquées qu'aux fonctionnaires désignés par l'Administration des Postes et des Télégraphes ou aux officiers de police judiciaire compétents.

Article 5. — L'Administration des Postes et des Télégraphes se réserve le droit d'exercer tel contrôle qu'elle jugera utile sur les postes radioélectriques de réception privés.

Article 6. — Les postes radioélectriques de réception privés sont soumis à un droit annuel de statistique indivisible et dû pour la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Ce droit est de 10 francs. Il s'applique à chaque réception indépendante.

Article 7. — Les autorisations accordées ne comportent aucun privilège et ne peuvent faire obstacle à ce que des autorisations de même nature soient accordées ultérieurement à un pétitionnaire quelconque. Elles ne peuvent être transférées à des tiers. Elles sont révocables par le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, sans qu'il y ait lieu au paiement d'une indemnité quelconque et qu'il soit besoin de faire connaître les motifs de la décision.

A la première réquisition de l'Administration des Postes et des Télégraphes, le permissionnaire doit immédiatement mettre son poste hors d'état de fonctionner. Dans le cas où il ne serait pas déféré à son injonction, cette administration pourrait faire procéder, aux frais du permissionnaire, à la mise hors d'état du poste.

Article 8. — Les dispositions des arrêtés des 27 février 1920 et 6 juillet 1921 sont rapportées.

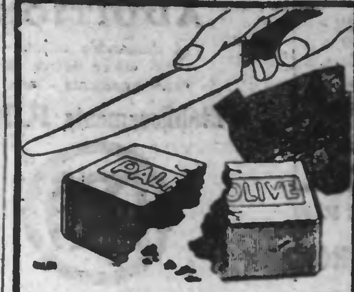

Coupez un savon par le milieu :

S'il s'émiette, c'est qu'il est sec et bon ; si vous obtenez une coupure nette, c'est qu'il contient de l'eau. Dans ce cas, il s'amollira et fondra vite à l'usage. Faites l'expérience avec un

SAVON PALMOLIVE
à base d'Huile de palme et d'olive
— PRIX : 2 Francs. —

PALMOLIVE
SAVON DE TOILETTE

Un Nouveau Journal

Nous avons le plaisir d'annoncer la publication d'un nouvel hebdomadaire intitulé LE JOURNAL DU LOGEMENT de Lille et de la Région du Nord, organe indépendant intéressant les locataires et les propriétaires sous la direction de M. Louis Fambon, publiciste.

Devant la crise du logement qui persiste, nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau journal et toute la réussite qu'il mérite, espérant qu'il sera bien accueilli de la population à laquelle il se propose de rendre de réels services.

Caisse d'épargne du Nord

Opérations effectuées dans le département du Nord pendant le mois de décembre

Versements reçus de 17.614 déposants, dont 2.908 nouveaux : 4.972.995 fr. 38 ; remboursements à 4.037 déposants, dont 1.005 pour solde : 2 millions 821.328 fr. 34. — Excédent des versements : 2.151.667 fr. 24.

Les déposants de la Caisse nationale d'Epargne peuvent obtenir au bureau de poste de Lille, place de la République, pour les comptes-courants tenus par la succursale de Lille, des remboursements partiels, dits accélérés, dans un délai de quelques heures.

Bulletin Economique

PARIS, 22 (Halles Centrales). — *Viandes.* — Bœufs quartier derrière, 2.50 à 5.00 ; quartier devant, 1 à 2.50 ; aloyau, 3 à 8.00 ; cuisses, 2.50 à 4.30 ; veau extra, 1re qualité, 8.80 à 10.30 ; 2e qualité, 6.50 à 8.10 ; 3e qualité, 3 à 6.40 ; moutons 1re qualité, 8.50 à 10.50 ; 2e qualité, 6.50 à 8.40 ; 3e qualité, 4 à 6.40 ; gigots, 6.50 à 11.50 ; carrés parés, 6 à 15.00 ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 6.50 à 7.20 ; 2e qualité, 5.50 à 6.40 ; filets, 6 à 9.00 ; jambon, 6.50 à 9.00.

Beurres. — Centrifuge Normandie, 14 à 16.00 ; Bretagne, 14 à 15.50 ; Charente et Poitou, 14 à 16.00 ; marchands Normandie, 9 à 13.60 ; Bretagne, 7.50 à 15.20.

Œufs. — Normandie extra, 5.90 à 6.00 ; autres 4 à 5.00 ; conserves, 4.40 à 4.50 ; étrangers Europe Centrale, 4.60 à 5.00.

Volailles. — Marché clos.

PARIS, 22 (Bourse du Commerce). — *Sucres.* — Disponibles : cours officiel, 218 et 220 ; cours commercial : courant, 220, 221 et 222 ; prochain, 20 (ach.) ; mars-avril, 220 ; 4 de mars, 215.

LA VILLETTE, 22. — *Marché aux bestiaux.* — (Prix du kilo net). — Bœufs, 5.46, 4.40, 3.50 ; vaches, 5.10, 4.10, 3.30 ; taureaux, 4.40, 4.16, 3.70 ; veaux, 9.70, 7.60, 6.90 ; moutons, 10.50, 9.00, 7.80 ; porcs, 8.28, 8.00, 7.58.

LA VILLETTE, 23. — *Marché aux veaux.* — On cote : au kilo, viande nette, 1re qualité, 9.00 ; 2e qualité, 7.70 ; 3e qualité, 7.00 ; prix extrêmes, 3.60 à 12.00 ; au kilo, poids vif, 1re qualité, 5.04 ; 2e qualité, 4.62 ; 3e qualité, 4.20 ; prix extrêmes, 1.97 à 6.60. Tendance facile.

LE HAVRE, 22. — *Cafés.* — Courant, 236.50 ; février, 232.75 ; mars, 228 ; avril, 227 ; mai, 218.50 ; juin, 216.50 ; juillet, 210.75 ; août, 208 ; septembre, 203 ; octobre, 200 ; novembre, 197 ; décembre, 192.50. Tendance ferme.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de **M. GLASER** le grand Spécialiste de Paris, 44, Bd Sébastopol (anc. N° 63). Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous, de 8 h. à 4 h. à

Cambrai, 24 Janvier, Hôtel du Mouton Blanc.
Le Cateau, 25 Janvier, Hôtel du Nord.
Carvin, 26 Janvier, H. du Cygne, r. de Lille.
Marchiennes, 27 Janvier, Hôt. du Grand Cerf.
Fourmies, 28 Janvier, de 10 h. à 4 h., Hôtel Jean Broguet.
Le Quesnoy, 29 Janvier, H. du Grand Paris.
LILLE, 30 et 31 Janvier, à son Cabinet Régional, 16, r. de la Clef (1er étage), p. la Bourse.
Bapaume, 1er Février, Hôtel de la Fleur.
Lens, 2 Février, Hôtel de la Gare, Mascart.
Montreuil-sur-Mer, 3 Février, de 8 h. à 3 h., Hôtel Belle-Vue.
Valenciennes, 4 Février, Hôtel de Flandre.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des organes

TRAITE de la HERNIE franco sur demande

MARCHES DE LA REGION

TOURCOING, 22. — Il a été vendu aux Halles : 2 fûts harengs salés, à 33.00 ; 64 kilos morue salée, à 2.40 ; 4 caisses de 5 kilos sardines fumées, à 5.00 ; 98 kilos Port Salut, à 5.25 ; 246 kilos figues en cabas, à 0.95 ; 540 choux-fleurs, 1.00, fleurs, 1.00, 1.60 ; 1.60 ; 2000 mandarines 0.10, 0.15 ; 97 kilos mandarines, à 1.65 ; 1.93 oranges, 0.18, 0.22 ; 228 endives, 0.15, 0.20 ; 240 scaroles, à 0.27 ; 30 kilos persil, 0.75, 1.15 ; 288 camemberts à 0.90 ; 1440 œufs frais, à 0.63 ; 13 kilos Hollande, à 8.00 ; 186 kilos beurre, à 13.00.

HAZEBROUCK, 22. — 153 blocs de beurre pesant 1930 kilos vendus de 16 à 15.00 le kilo ; 1075 kilos de beurre en pièces vendus de 14 à 15.50 ; 2200 œufs vendus de 16 à 18.00 les 26.

Pommes de terre, 275 kilos, 0.25 à 0.30 le kilo ; poulets 725 pièces, 12 à 20.00 la pièce ; poules, 175 pièces, 14 à 17.00 ; lapins, 875 pièces, 12 à 20.50.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE, 22. — Beurre, 6.75 à 7.25 le demi-kilo ; œufs, 13.50 à 15.00 les 26 ; lapins, 13 à 20.00 ; lapins petits, 3 à 8.00 la pièce ; poules, 18 à 26.00 ; poulets, 16 à 26.00 la paire ; oies, 26 à 30.00 ; dindes, 38 à 42.00 pièce ; canards, 12 à 26.00 la paire ; pigeons, 6 à 7.00 le couple ; choux, 0.35 à 0.45 ; choux-fleurs, 3 à 3.50 pièce ; carottes et navets, 0.25 à 0.30 le kilo ; poireaux, 0.15 à 0.50 la botte ; pommes de terre, 0.35 et 0.40 le kilo ; haricots, 2 à 2.25 le litre. Viande sur pied : porcs gras, 5.50 à 5.75 ; veaux 4 à 6.00 ; mouton, 3.50 à 4.75 ; bœufs et vaches grasses, 2 à 3.00 le kilo vivant.

TOURCOING. — *Condition publique des matières textiles.* — Entrées du 15 janvier au 20 janvier 1923. — Laine peignée : lundi, 130.088 ; mardi, 132.892 ; mercredi, 138.093 ; jeudi, 145.793 ; vendredi, 171.907 ; samedi, 166.110 ; totaux, 893.831. — Laine filée : lundi, 17.038 ; mardi, 34.022 ; mercredi, 38.714 ; jeudi, 18.189 ; vendredi, 23.853 ; samedi, 38.593. — Laines diverses : lundi, 32.762 ; mardi, 13.300 ; mercredi, 79.759 ; jeudi, 51.412 ; vendredi, 35.300 ; samedi, 46.977 ; totaux, 263.519. — Coton : lundi, 3.174 ; mardi, 5.142 ; mercredi, 1.592 ; jeudi, 6.703 ; vendredi, 35.300 ; samedi, 2.775 ; totaux, 28.985. — Nombre de lots : lundi, 109 ; mardi, 125 ; mercredi, 168 ; jeudi, 121 ; vendredi, 137 ; samedi, 145 ; totaux, 800. — Totaux quotidiens : lundi, 193.040 ; mardi, 190.358 ; mercredi, 258.158 ; jeudi, 222.060 ; vendredi, 240.616 ; samedi, 254.435 ; totaux, 1.358.694.

Conditionnements, 2851 ; titrages, 261 ; dégraissages, 7 1/2.

Chambre de Commerce de Douai

BOURSE D'AFFRETEMENT

Séance du 22 janvier. — 1 bat. Escarpelle-Roubaix, 280 t., 5.50 ; 2 bat. Lens-Bas Vignons, 280 t., 19.75 ; 1 bat. Beuvry-Saint-Quentin, 280 t., 9.50 ; 1 bat. Gayant-Montigny-sur-Sambre, 280 t., 8.75 ; 1 bat. Denain-Paris, 280 t., 16.50 ; 1 bat. Harnes-Valenciennes, 280 t., 4.10 ; 2 bat. Harnes-Origny-Sainte-Benoite, 560 t., 11.00 ; 1 bat. Ostricourt-Nancy, 280 t., 21.00 ; 1 bat. Bruay-Liège, 280 t., 17.50 ; 1 bat. Arleux-Leers (sable), 280 t., 4.75 ; 1 bat. Harnes-Montigny-sur-Sambre, 280 t., 10.25.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

ROUBAIX, 22. — On a coté, en Bourse, hier matin : janvier, 32 v. ; février, 31.50 a. ; mars, 31.25 a. ; avril, 31 a. ; mai, 30.50 a. ; juin, 30 a. ; juillet, 29.50 a. ; août, 29.50 a.

Affaires enregistrées en Bourse, à midi, 5.000 kilos sur février à 31.50.

MARCHES DES COTONS

LE HAVRE, 23. — Janvier, 549 ; février, 545 ; mars, 534 ; avril, 531 ; mai, 527 ; juin, 525 ; juillet, 518 ; août, 510 ; septembre, 497 ; octobre, 485 ; novembre, 483 ; décembre, 481.

LIVERPOOL, 23. — Janvier, 1573 ; mars, 1547 ; mai, 1527 ; juillet, 1504 ; octobre, 1414.

FUMEURS depuis l'introduction de la cigarette en France, les papiers dont on s'est servi pour la faire sont fabriqués à peu près semblables et ne se distinguent entre eux que par un nom différent, mais tous collant aux lèvres, SEUL LE PAPIER AMBRE a supprimé ce fâcheux inconvénient. Envoi franco d'un cahier échantillon sur demande adressée PAPIER AMBRE, 54, rue de Dunkerque, Paris.

Bourse de Lille du 23 Janvier 1923

Charbonnages	C. pr.	C. d. j.
Albi	430 25	435 ..
» Part.	1238 ..	1238 ..
Aniche	971 ..	967 ..
Anzin	1220 ..	1214 ..
Béthune	2670 ..	2669 ..
» 10e	251 ..	251 ..
Blanzy	1510 ..	1521 ..
Bruay	2405 ..	2411 ..
» 10e	243 25	243 25
Carvin	375 ..	380 ..
Ch. Boulonn.	176 ..	176 ..
Clarence	407 ..	408 ..
Courrières	504 50	505 ..
Crespin	151 25	151 ..
Douchy	1113 ..	1101 ..
Dourges	512 ..	511 ..
Escarpelle	980 ..	975 ..
Ferfay	515 ..	518 ..
Flines	29 50	29 50
Lens	306 ..	307 ..
» 10e	157 ..	... ..
Liévin	198 75	198 25
» c. de 30 act.	5805 ..	5804 ..
Ligny	1283 ..	1289 ..
Marles 70 %	370 ..	369 25
Nord Alais	74 ..	70 ..
Ostricourt	738 ..	734 ..
Thivencelles	229 50	225 ..
Vendin	215 ..	212 ..
Vicoigne	535 ..	531 ..
» 10e	263 75	... ..

Pétroles	C. pr.	C. d. j.
Alexander	250 75	250 ..
Bordeni	240 ..	240 ..
Bustenari	300 ..	296 ..
Dabrowa Cap.	615 ..	614 50
Estera	241 ..	225 ..
Fin. Pétrole	353 ..	358 ..
Fr. Polonaise	212 50	212 50
Grabownika	209 ..	292 ..
Ind. Pologne	275 ..	... ..
Karpathes	408 ..	400 ..
Lille Bonn. ord.	1230 ..	1225 ..
» » prior	1730 ..	1731 ..
Milano	287 ..	285 50
Monte-Carlo	400 ..	390 ..
Omn. Pét. Nord	765 ..	761 ..
Polana	191 ..	190 ..
Potok	480 ..	480 25
Pétr. Premier	368 50	376 ..
Raff. Pét. Nord fact. B.	854 ..	854 ..
Ratoczin	750 ..	746 ..
Silva-Plana	251 50	256 ..
Wankowa	493 ..	500 ..
Zagorz	154 ..	170 ..

Métallurgiques	C. pr.	C. d. j.
Blanc-Misseron	593 ..	589 ..
Aciéries France	584 ..	580 ..
» Longwy	992 ..	975 ..
Samb. et Meuse	3151 ..	3140 ..
Ch. de France	250 ..	250 ..
Nicaise	1190 ..	1100 ..
» Part.	743 ..	738 ..
Aubr. et Viller.	803 ..	... ..
Biache-St-Vaast	3800 ..	... ..
Etabliss. Cail.	450 ..	456 ..
Denain-Anzin	1865 ..	1863 ..
Escaut Capital	1850 ..	... ..
Escaut jouiss.	1360 ..	... ..
Etabl. Arbel	700 ..	[illegible] ..
Fives-Lille	1810 ..	1800 ..
Nord et Est	541 ..	544 ..
Mat. Fr.-Belge	1110 ..	1120 ..
Senelle-Maubge	1374 ..	1340 ..
Mat. Transports	358 ..	348 ..

Valeurs diverses	C. pr.	C. d. j.
Compt. Linier	1362 ..	1361 ..
Etabl. Agache	1635 ..	1634 ..
Cot. St-Quentin	594 ..	590 ..
Tiberghien	615 ..	615 ..
— part.	1460 ..	... ..
Kuhlmann ex-d.	540 ..	540 ..
Tuil. Beauvais	1250 ..	... ..
— part.	675 ..	... ..
Verreries	260 ..	260 ..
— part.	116 ..	112 ..
Gl. verres sp.	5650 ..	5530 ..
Gl. Aniche lib.	1750 ..	... ..
— n. lib.	1675 ..	1675 ..
Cim^ts Haub.	389 ..	... ..
Cim^ts Français	3920 ..	... ..
Cim^ts Boulonn.	695 ..	681 ..
El. et G. du N.	365 ..	360 ..
En^ie El. N.-Fr.	400 ..	412 ..
Bons du Trésor	490 ..	490 ..
Obl. Houillères	473 25	476 ..
— (2e)	468 ..	470 ..
Oblig. Lens	498 ..	497 ..
Obl. de Nord 6 %	470 ..	471 ..
Cr. Nat. 19	470 ..	468 ..
— 20	470 25	462 ..
— 21	503 50	501 25
— 22	492 ..	494 ..
— 22 2e	484 ..	488 ..

Marché beaucoup plus résistant. Les Charbonnages font peu d'écarts sur les cours précédents, mais les achats sont plus nombreux ; on remarque en particulier les ordres de Paris. Les Pétroles sont également mieux tenus et les ventes sont beaucoup plus facilement absorbées.

BOURSE DE PARIS DU 23 JANVIER

Les nouvelles de l'extérieur étant meilleures dans leur ensemble et Londres semblant mieux disposé, l'allure générale du marché a été meilleure pendant la séance d'aujourd'hui.

Ces bonnes dispositions ont persisté jusques et y compris la clôture, malgré le peu d'abondance des ordres.

Nos rentes demeurent néanmoins assez lourdes : 3 %, 58.65 ; 4 %, 1917, 61.65 ; 1918, 60.95 ; 5 %, 1915, 75.40 ; 1920, 87.10 ; 6 %, 86.95. Crédit National, 1919, 462 ; 1920, 465 ; 1921, 501, 1922, 496. Les fonds turcs sont faibles ainsi que les russes.

La séance a été bonne pour les Etablissements de Crédit qui finissent en reprise. Les valeurs de spéculation ont repris et notamment Say, Penarroya, Boléo et Pathé, le Rio et Gafsa sont très soutenues.

En coulisse, la baisse de la livre n'a eu aucune influence sur les valeurs à change. Les Mines d'Or et la De Beers sont soutenues. Les valeurs de caoutchouc sont en reprise. La livre sterling a été ramenée à 71.50 et le dollar à 15.34, le dollar canadien s'est inscrit à 15.14, la lira est à 73.50 et le leu à 7.65. Prague s'est inscrit à 43.6 et Berlin à 0.0875.

PROCEDES THOMSON-HOUSTON. — L'assemblée extraordinaire du 22 janvier a autorisé le conseil à porter le capital social à 100 millions de francs par l'émission en une ou plusieurs fois de 200.000 actions nouvelles de 500 francs.

ENERGIE ELECTRIQUE DU NORD DE LA FRANCE. — On évalue à 100 millions de kilowatts les ventes de courant de l'exercice.

COMPAGNIE NOUVELLE DE TRACTION. — L'assemblée extraordinaire du 22 courant a reconnu sincère la déclaration de souscription aux actions nouvelles. Le capital est ainsi porté à 4 millions de francs.

ETABLISSEMENTS POULLIER-LONGHAYE. — L'assemblée a approuvé l'apport de l'actif aux Filatures et Filteries de France, mais il n'a pas été jugé opportun de prononcer la dissolution de la société.

BANCO ESPANOL DEL RIO DE LA PLATA. — Un acompte de 3 piastres par action est mis en paiement depuis le 22 courant, au prix de 13 fr. 35 aux actions entièrement libérées, 12 fr. 50 aux actions libérées fin septembre et 11 fr. 65 aux actions 80 % payés.

GALERIES MODERNES. — L'assemblée a reconnu la sincérité de la souscription aux actions nouvelles. Le capital est ainsi porté à 20 millions de francs.

LE CHANGE

Paris, 22. — Clôture. — Sur Londres, 71.50 ; New-York, 15.34 ; Berlin, 0.08 3/4 ; Canada, 15.14 ; Danemark, 294 ; Espagne, 240.50 ; Hollande, 608 ; Italie, 73.50 ; Norvège, 287.50 ; Pologne, 0.05 ; Portugal, 70 ; Prague, 43.60 ; Roumanie, 7.65 ; Suède, 412.50 ; Suisse, 285 ; Londres chèques, 71.75 ; Belgique, 83.60.

Genève, 22. — Sur Paris, 34.33 3/4.

Imprimerie du *Réveil du Nord*
186 bis, rue de Paris, Lille.

Le gérant : Emile GEST.

COLIS POISSON FRAIS
Caissette de 1 k° Prix 2 francs
Expédition G. V. par Vingt Caissettes groupées
ALIMENTATION ÉCONOMIQUE
15, Rue Montebello — BOULOGNE-SUR-MER

LE LIT POPULAIRE

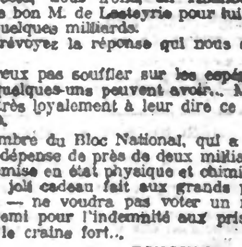

Lit tube cintré noir ouvert 2 Personnes ... 285 fr.
Le même lit complet en gros piliers ... 395 fr.
EMBALLAGE FRANCO
AUX DOCKS DE LA LITERIE
27, Rue de la Boucherie et Place Thiers
à DOUAI (Nord)

Voulez-vous gagner 1.000 francs en achetant un PIANO AUTOMATIQUE
Adressez-vous directement à la Fabrique
L. BAILLEUL
Fondée en 1905
23, Place de Rihour
à LILLE

TUBERCULEUX GUÉRIS par le traitement à base d'ELIXIR DUPEYROUX : M. Gaston DECUQ, tailleur au Bon-Sauveur, à Albi (Tarn), atteint depuis six mois d'une bronchite aiguë tuberculeuse au 2me degré avec crachements de sang, douleurs aiguës à l'omoplate droite, fatigue à la marche et au réveil, essoufflement, soulagé en trois mois, guéri en onze mois (14 mars 1921) et définitivement comme en fait foi l'attestation du 30 décembre 1921 ; Mme Amélie PICHET, 11, rue Montbrun, Paris (14e arr.), atteinte depuis deux ans de tuberculose pulmonaire avec crachements de sang, amaigrissement, douleurs thoraciques, fièvre légère, guérie en 18 mois (en août 1910) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 17 décembre 1921 ; Mme BAZIRE, à Yerville, par Gonneville-la-Mallet (Seine-Inférieure), atteinte depuis cinq mois de tuberculose pulmonaire avec très forte fièvre, sueurs nocturnes très abondantes, quintes de toux douloureuses, amaigrissement de 15 kilogs, épuisement interdisant tout travail, améliorée en trois semaines, guérie en quatre mois, a repris ses forces, son embonpoint, peut travailler, comme en fait foi l'attest. du 26 déc. 1921 ; M. Désiré CHAUVIN, à Dorignies, près Douai (Nord), atteint depuis cinq ans de tuberculose pulmonaire à la suite de 40 années de travail dans la mine, avec vomissements de sang, impossibilité de rester au lit, les étouffements l'obligeant à dormir dans un fauteuil, enflure des jambes, abondants crachats verts et jaunes, amélioré en trois mois, guéri en onze mois (novembre 1912) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janv. 1922 ; Mme Germaine ROBERT, 23, rue Boieldieu, à Pantin (Seine), atteinte depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, exténuation des forces, améliorée en trois mois, guérie en dix mois (décembre 1915) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janvier 1922 ; Mme PONTET, 11, rue Lincoln, Paris (15e arr.), atteinte depuis 14 mois de lésions tuberculeuses pulmonaires constatées à la radiographie à l'hôpital Boucicaut, avec affaiblissement, crachats sanglants, points de côtés, amaigrissement, un peu de fièvre, améliorée dès le début du traitement, guérie en 6 mois (juil. 1919) et définitivement comme en fait foi l'attestation du 11 janvier 1922. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie, gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de Traitement des Tuberculoses avec un questionnaire pour Consultations Gratuites par correspondance. Il expédie, à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir DUPEYROUX contre 11 francs en mandat-carte. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

GRIPPE Défendez-vous contre cette redoutable ennemie ; opposez lui un adversaire capable d'arrêter sa marche dévastatrice. Prenez le remède énergique, pectoral et guérissant, le **SIROP de l'Abbaye d'AKKER**

VOULEZ-VOUS DES BONS MANCHONS
Droits et Renversés
Les plus élégants de France
Bon marché, prix défiant la concurrence. Adressez-vous
4, Rue Ratisbonne, LILLE
AU NOUVEAU MANCHON

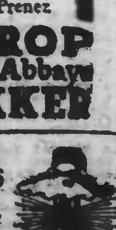

RHUMATISANTS
Goutteux et Arthritiques

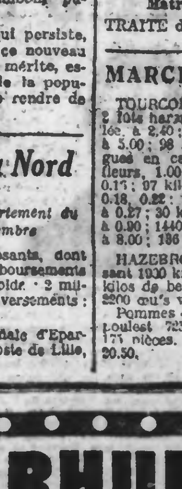

Vous tous qui souffrez de *DOULEURS, ASTHME, SCIATIQUE, NEVRALGIE, LUMBAGO, GRAVELLE, COLIQUES HEPATIQUES et NEPHRETIQUES*, vous serez guéris par le

TRAITEMENT du CHARTREUX

Le Traitement du Chartreux guérit *toujours radicalement* ; il ne peut avoir d'insuccès, car il s'attaque à la racine même du mal, il tamise le sang, détruit et expulse non seulement l'acide urique, témoin de la maladie, mais les toxines qui en sont les auteurs.

Le Traitement du Chartreux est un composé de plantes dépuratives absolument inoffensives ; il s'applique à tous les âges et ne nécessite aucun changement dans le régime habituel du malade.

TRAITEMENT du CHARTREUX : complet, 21'70 fco.

Envoi franco d'une Brochure de 50 pages sur le RHUMATISME et les DOULEURS

Exiger chaque flacon dans une boîte scellée avec le timbre de l'État français et la Signature dom Marie.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie MALAVANT, 19, Rue des Deux-Ponts, Paris.
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

MALADES
POUR GUÉRIR VITE, SUREMENT, SANS FRAIS INUTILES
Allez ou écrivez aux
CLINIQUES FAID
Succursales à LILLE et à CALAIS des
GRANDS INSTITUTS BIORANE
de Paris et de Provence
Electrothérapie médicale et Sérothérapie
Voies Urinaires, Syphilis, Maladies de la Peau, Maladies des Femmes, Maladies du Cuir Chevelu, Ulcères, etc.
CONSULTATIONS
A LILLE : 37, Rue Faidherbe, 37 (à la Sortie de la Gare). Tous les jours (même Dimanche) sauf le Vendredi de 9 h. à midi et de 2 à 7 h.
A CALAIS : 30, Rue J.-Noël-Dubois, SUCCURSALE. Mardi, Vendredi, Samedi de 9 h. à midi et de 2 heures à 6 heures.

FABRIQUE DE **BICYCLETTES**
C'est toujours MOITIE meilleur marché qu'ailleurs

LANTERNES acétylène nickelées, depuis	11 »	ENVELOPPES extra garanties	10 »
CHAINES les plus fortes, depuis	10 »	CHAMBRES à air garanties	4 »

BICYCLETTES de fatigue, bicyclettes de course et demi-course, bicyclettes de dames et d'ecclésiastiques, bicyclettes d'enfants. Tous les modèles sont garantis sur facture, depuis ... 175

MACHINES A COUDRE les plus jolies, les plus perfectionnées, les plus puissantes, garanties 10 ans, depuis ... 350

Etablissements HOUSSOULLIEZ
13, rue du Havre, CALAIS
Demandez les circulaires concernant Cycles et Machines à Coudre en joignant timbre poste.

U.S.D. MEDICAL INSTITUTE
INSTITUT D'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE DE PARIS
124, RUE DE TOURNAI, LILLE
Clinique Modèle. Près de la Gare. Entrée discrète. Installation Scientifique de 1er Ordre.
VOIES URINAIRES
Impuissance, Goutte Militaire, Prostatite, Rétrécissement, Filaments.
MALADIES DE LA FEMME GUÉRIES sans OPÉRATION Méthode du Dr Lage
Pertes, Métrite, Cystite, Salpingite, Tumeurs, Fibrômes
Toutes les Maladies de la **PEAU, ULCÈRES ET VICES DU SANG**
Acné, Boutons, Eczéma, Démangeaisons, Psoriasis, etc.
SYPHILIS Guérison assurée de tous les Accidents par Nouveau Traitement énergique et puissant.
Centralisation et Application des Meilleures Méthodes de Traitement dues aux Dernières Découvertes Médicales.
914-666 Nouveaux Sérums et Vaccins. Electrothérapie complète. Faradie, Ionisation, Electrolyse, Haute Fréquence, Rayons Ultra-Violets, Bains de Lumière, etc.
Guérison contrôlée par Analyses (sang, urine, pus) dans les LABORATOIRES de l'INSTITUT à PARIS. — Prix Modérés.
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS (Excepté Vendredi) de 8 h. à midi et 2 h. à 7 h. Mercredi et Samedi jusqu'à 8 h. du soir et le Dimanche jusqu'à 6 h. seulement.
U.S.D. MEDICAL INSTITUTE
124, RUE DE TOURNAI, LILLE

VILLE DE TOURCOING

ADJUDICATION

Le Maire de la Ville de Tourcoing donne avis que le Lundi 19 Février 1923, à 3 heures du soir, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des fournitures classiques et matériel d'enseignement, nécessaires aux Ecoles communales pendant l'année 1923 :

	Evaluation de la dépense
1er Lot. — Fournitures de papeterie, cahiers, papiers, etc.) Cautionnement : 1.300 fr.	40.000 00
2e Lot. — Fournitures de librairie (autres que papiers). Cautionnement : 600 fr.	20.000 00
3e Lot. — Objets nécessaires au travail manuel. Cautionnement : 300 fr.	10.000 00

Les cahier des charges et bordereaux des prix sont déposés à la Mairie, Bureau des Ecoles (sous-sol) où les concurrents pourront en prendre connaissance tous les jours, sauf les dimanches, fêtes et samedi après-midi. 107.

VOIES URINAIRES
Syphilis — Blennorragie récente ou chronique chez l'homme et chez la femme
Docteur J. GREVILLE, spécialiste de la Faculté de Paris
Tous les jours, de 9 h. à 6 h. — Dimanche de 9 h. à midi
(10 minutes de la Gare — Entrée discrète)
60, RUE DE BÉTHUNE, LILLE